

En parcourant les Archives Communales

Le dépouillement, le tri et le classement des archives modernes (1790 à nos jours), s'il peut sembler fastidieux, procure à celui qui s'y consacre, beaucoup de plaisir. La lecture de ces papiers jaunis, poussiéreux, permet de se faire une idée très claire de la mentalité des Saint-Antoninois, il y a plus d'un siècle. Les documents suivants sont évocateurs de leur état d'esprit.

Nos compatriotes étaient conservateurs en politique et très pointilleux sur le chapitre des bonnes mœurs. Qu'on en juge !

Procès-Verbaux d'Opérations Electorales

10 Décembre 1848 : Election du premier président de la II^e République.

Louis Napoléon BONAPARTE :	1.153 voix
Eugène CAVAIGNAC (Général)	331 voix
LEDRU-ROLLIN	18 voix
François ARAGO	1 voix
La MARTINE (sic)	1 voix
Odilon BARROT	1 voix
JOINVILLE (Prince de)	1 voix

On était pour l'ordre ! pour la grandeur ! et tout à fait dans la ligne générale du pays.

3 Mai 1870 : Plébéciste pour approuver la politique de Napoléon III.

OUI : 1272 soit 92,9 % au lieu de 82,7 % pour la France.

NON : 97

Et le 4 Septembre, 4 mois après, la III^e République était proclamée, sans que nos compatriotes y soient pour quelque chose.

Plainte anonyme adressée au Maire Léon PAGES

Le 5 Avril 1886, le Maire reçoit la lettre anonyme ci-après qui fera l'objet d'un débat animé à la séance suivante du Conseil Municipal afin de décider si oui ou non, on pouvait faire cesser le scandale provoqué par le fonctionnement de la station de haras existant à Saint-Antonin à cette époque.

« Monsieur le Maire,

« Il existe dans le petit village de Saint-Antonin, village sacré pour la personne qui prend la liberté de vous écrire, il existe une chose scandaleuse, et à laquelle vous n'avez pas sans doute réfléchi. Vous me pardonnerez donc, Monsieur le Maire, si je ne me tais pas plus longtemps, et si je porte une pareille plainte ; je crois qu'une conscience délicate doit le faire. Je rougis de ne pas l'avoir plus tôt fait. Pardonnez-moi encore si je ne mets pas mon nom sur ma lettre ; le sujet seul m'interdit cela ; j'aurais trop à rougir. Je connais votre savoir sur toutes choses et votre esprit délicat pour juger de ce que je vais vous dire.

« Dans toutes les localités, les haras se trouvent hors ville ; à Saint-Antonin, il est dans une rue, et encore quelle rue, qui peut être plutôt appelée passage étroit, mais qui n'en est pas moins beaucoup fréquentée, non par les riches et grands, mais par les pauvres et les petits. Ce sont ces petits qui auraient besoin d'un plus grand soin. Pour les préserver du vice, ils n'ont ni éducation, ni religion ; il faut donc que ce soit à ceux qui possèdent ces avantages à faire valoir les talents que Dieu leur a confiés pour préserver et protéger cette classe malheureuse et quelquefois abandonnée.

« Croyez-vous Monsieur le Maire, qu'une jeune fille soit bien placée lorsqu'elle passe si près de ce spectacle hideux et révoltant. Je vous déclare, comme je le pense, qu'il faut que la corruption soit à son comble, et qu'à moins qu'on ne l'ignore, on ne peut laisser exister une chose, nécessaire pour l'intérêt, mais infâme quand elle se montre au public ; la morale et les mœurs tout s'oppose à cela. Saint-Antonin serait-il, lui seul, sans mœurs et sans loi ?

« Vous observerez, peut-être, l'individu qui fait ce métier pour vivre est pauvre et ne peut quitter sa maison pour se déplacer. C'est vrai mais la mairie ne peut-elle faire le sacrifice de quelques planches, et les dresser comme un cirque dans un endroit reculé ? Au reste ce n'est pas à moi, Monsieur le Maire, à vous donner des avis ; qu'il vous suffise de savoir que la pudeur est blessée et les mœurs, qui s'opposent à cela, foulées aux pieds dans toute la force du terme. Je le soumets à votre sagesse.

« Veuillez je vous prie, Monsieur le Maire, agréer l'hommage de mes sentiments distingués.

L'auteur anonyme est très facilement indentifié par le maire qui inscrit en marge « Martignac ». Lourde Martignac était une personnalité influente et le Conseil Municipal s'empresse de satisfaire à ses vœux. On requiert le Commissaire de Police (nous avons alors un Commissaire de Police en résidence) d'instrumenter et le Préfet est sollicité de prendre des mesures pour faire cesser le scandale, en fermant la station de remonte si besoin. Las, le Préfet, qui voyait les choses de loin, si l'on peut dire, fait observer que rien ne permet de justifier une pareille décision, que l'enquête approfondie menée par le Commissaire montre que le sieur Petit, propriétaire des étalons, prend toutes les précautions nécessaires puisque le « saut » s'effectue à l'intérieur, hors de la vue des passants, en un mot qu'il n'y a pas, comme on dirait aujourd'hui « publicité porno » ni attentat à la pudeur », ni incitation « à la débauche des jeunes filles » ni « encouragement au vice » comme le déclarait Martignac. L'affaire est ainsi close, à la grande satisfaction de Petit qui conserve son gagne-pain, des étalons et des juments, mais au grand dépit de Martignac qui reviendra à la charge en dénonçant le danger que font courir les étalons « pleins de feu », lorsqu'ils traversent la rue ! ! pour aller à l'abreuvoir.

G. JULIEN

